



## Conseil de paroisse, procès-verbal du 27 février 2023

**Présents:** JF Mabut, Gisèle Gaud, Véronique Crettenand, Christophe Cortiglia, Bernard Blondin, Pierrette Sapey

**Membres du CC et du CUP:** Marianne Richeux, Bernard Dusonchet

**Excusés:** Jérôme Dusonchet, Abbé Giovanni Fognini, curé administrateur de l'UP CSA depuis le 1er février (L'abbé Fognini est aumonier des HUG)

**PV:** Gisèle Gaud (pour la partie Orgue 21) et JFM.

La séance est ouverte à 18h20. Il s'agit d'une séance supplémentaire dédiée à l'examen du rapport remis le 127 janvier 2023 de la commission quadripartite créée à l'issue de l'AG du 15 mai 2022 pour trouver une solution commune en vue de construire un nouvel orgue à Compesières.

### L'ordre du jour est adopté

1. Orgue 21, examen du rapport de la commission quadripartite, de la convention et du règlement. Décision.
2. Comptes 2022. Adoption formelle après correction de quelques éléments. Les documents ont été envoyés par courriel
3. Déclaration du président
4. Divers et propositions individuelles

### Point 1: Orgue 21, examen du rapport de la commission quadripartite, de la convention et du règlement.

JF nomme les différents documents reçus pour alimenter la discussion :

- Convention
- Règlement d'utilisation de l'orgue

Ces deux documents sont disponibles sur Compesières Info [ici](#))

- Note de Bernard Dusonchet (en annexe)
- Note de Jean-François Mabut (annexé au PV du 6 mars 2023)



Bernard Dusonchet prend la parole pour reprendre les propos qu'il a mis dans sa note en précisant que cette convention n'est peut-être pas complète ni parfaite mais que la commission, empreint de volonté pour trouver un consensus, a pris en compte :

- Que le nouvel orgue ne coûte rien à la paroisse pendant 10 ans, tous les frais sont pris en compte
- Le travail de la commission a été très positif et empreint de trouver un consensus entre les différentes parties, le père Elie qui était contre le projet au début a finalement été conquis, le père Alexis, représentant l'ECR a été d'une aide précieuse tout au long du processus.
- Charles Steiger, mandaté en tant qu'architecte, a présenté les travaux à faire afin de déposer une demande d'autorisation de construire.
- Par 2X, la majorité des personnes présentes aux assemblées générales de la paroisse ont donné un préavis positif pour la poursuite de recherches de fonds et d'un projet pour un nouvel orgue.

Véronique Crettenand (VC) admet que ce projet est compliqué, que les questions de JF sont pertinentes, que l'on peut toujours affiner cette convention mais qu'il est important de l'accepter afin d'aller de l'avant dans les demandes d'autorisation de construire.

Christophe Cortiglia est d'accord avec la convention proposée et demande à JF le vrai motif de son refus.

JF Mabut (JF) prend la parole et résume les motifs de son refus à cette convention qu'il a consigné dans une note annexée au présent PV :

- Il demande des garanties des fonds par une fiduciaire
- Qui va signer l'autorisation de construire,
- En cas de désistement ou d'abandon d'un sponsor de l'Orgue 21 qui sera responsable
- Qui est le maître de l'ouvrage
- Qui donne le mandat à Ch. Steiger
- C'est l'association Orgue 21 qui garantit tout cela mais c'est la paroisse qui est propriétaire de l'orgue, il trouve cela compliqué. Il ne voit pas en quoi Orgue 21 est plus qualifié pour conduire ce projet à terme..
- Il constate que la commission quadripartite ne propose qu'une convention d'utilisation de l'instrument et ne fait aucune proposition pour la phase de la construction. Il aurait souhaité que la commission propose la constitution d'un comité de maîtrise d'ouvrage composé de membres des deux associations et de personnes expérimentées dans ce genre de construction.

Pierrette Sapey trouve que l'on parle beaucoup sans savoir si la construction de l'orgue pourra se faire. Il est important de demander une autorisation des travaux pour aller de l'avant.

Gisèle Gaud et Bernard Blondin sont d'avis que la convention est suffisamment claire et élaborée, même si elle peut être affinée, pour aller de l'avant, qu'elle présente suffisamment de garanties pour pouvoir l'accepter.

JFM fait encore état d'un document qu'il découvre tardivement dans les documents transmis par Véronique Crettenand, procès-verbaliste de la commission, intitulé "[Mandat](#)"

[pour la reconstruction de l'orgue de Compesières](#)". Ce document n'est pas daté mais son libellé laisse penser qu'il a été rédigé dans le cadre des travaux de la commission. Véronique Crettenand dit que l'envoi de ce document est une erreur de sa part, qu'il n'a jamais été discuté au sein de la commission. Bernard Dusonchet confirme. Aucun des deux ne sait qui en est l'auteur.

**JF passe au vote pour savoir si la convention est acceptée par le Conseil de Paroisse et si elle peut être présentée à l'Assemblée Générale telle quelle :**

- **5 membres acceptent**
- **1 membre refuse (le président).**

JF demande une lettre de l'ECR qui donne l'autorisation à la Paroisse d'aller de l'avant. VC se charge de contacter le père Alexis pour avoir cette autorisation

## Point 2) Comptes 2022. Adoption formelle

Les documents (comptes 2022, en version courte et détaillée, et le bilan ont été envoyés aux membres. Ils sont annexés au présent PV.

Les comptes ajustés avec les dernières écritures font apparaître des revenus ordinaires 86'965 fr et des charges ordinaires de 79'605 fr dégageant un bénéfice de 7361 fr. Une charge extraordinaire de 3000 fr (don à l'Ukraine) et une recette extraordinaire de 8019 fr (remboursement droits d'enregistrement sur les échanges paroisse-commune) établissent le résultat financier à 12'379 fr. Les charges diminuent de 12'000 fr, les revenus augmentent de 19'000 par rapport aux comptes 2021.

**Le président distribue un rapport écrit d'une page et les comptes résumés aux membres du Conseil. Et demande si ce niveau d'information suffit pour l'AG. Pas d'opposition.**

A proprement parler, remarque le président, le produit de la location de la salle paroissiale à la commune pourrait être enregistré en recettes extraordinaires du moment que cette location vient à échéance en juin 2024. L'exercice 2023 devrait encore être excédentaire, le suivant, 2024, non.

Le président remercie Annick Roman de sa tenue des comptes et de la diligence des opérations.

**Contrôle des comptes 2022.** Vu que cette année 2022 est particulière (nouvelle comptable, nouveau logiciel comptable qui n'a pas récupéré les données de l'ancien système proposé par l'ECR mais qui était obsolète et a dû être abandonné), la question est débattue de savoir si on ne devrait cette année faire contrôler les comptes par une fiduciaire. Bernard Blondin suit le dossier avec Annick Roman. Il s'informerait de la pratique à Veyrier auprès du trésorier comptable de cette paroisse (Patrick Panchaud) et décidera de procéder à une révision par une fiduciaire concurrentement au contrôle des comptes effectué par deux membres de l'AG (Michèle Bochud et Michel Gaud).

**Affectation du bénéfice 2022.** La question de soumettre à l'AG une proposition de répartition du bénéfice est posée par le président. Bernard Blondin doit soumettre au Conseil du 27 mars un projet de délibération à ce sujet.

**Budget 2023.** Le budget 2023 doit encore faire l'objet d'un examen en regard du projet d'équiper la salle paroissiale d'un système de régulation du chauffage par smartphone.

### Point 3) Non abordé

### Point 4) Divers et propositions individuelles

**Messe de clôture juin 2023.** Bernard Dusonchet indique que la messe de clôture de l'année liturgique aura lieu à Compesières dimanche 25 juin. La messe sur le pré aura lieu à Troinex et sera la messe de clôture de la catéchèse.

### Prochaines séances

Conseil de paroisse le lundi 27 mars, le 8 mai, le 26 juin.

Assemblée générale le lundi 3 avril

### Annexes:

1. [Rapport de la commission quadripartite Orgue 21, convention et règlement](#)
  - a. Note de Bernard Dusonchet (ci-dessous)
  - b. Note de JF Mabut (voir PV de la séance du 27 février)
2. Comptes 2022, bilan, exposé des motifs (Voir PV de la séance du 27 mars)

---

Note: PV rédigé par Gisèle Gaud (mise en forme JFM). Envoyé pour examen le 2 mars. Correction de GG le 1er mars et de JFM (paragraphe sur le document Mandat de construction) le 3 mars. Aucune autre correction reçue. Publiée le 15 mars sur Compesières Info dans [Doc/Agenda](#).

## Annexe: Note de Bernard Dusonchet

Monsieur le président du conseil de Paroisse, Mesdames les vice-présidentes, Madame, Messieurs membres du conseil de Paroisse.

Lundi 27 février 2023, vous allez devoir prendre une décision qui marquera durablement la vie et l'avenir de la paroisse et de l'église Saint Sylvestre de Compesières.

Pour vous permettre d'aborder cette réunion en toute connaissance de l'enjeu de votre décision, je me suis permis de vous envoyer ces quelques mots.

Le conseil de Paroisse de Compesières nous a mandaté, Véronique et moi-même comme représentants de la paroisse à la commission tripartite. Notre mandat était que la construction de l'orgue, ne coûte rien à la paroisse, que les coûts d'entretien et d'utilisation de l'orgue reste à la charge de l'association de l'orgue pendant 10 ans. Qu'une fois installée, l'orgue soit la propriété de la paroisse, que la priorité de l'utilisation de l'orgue soit le cultuel. Les documents que vous avez reçus, la convention et le règlement d'utilisation, sont le résultat de notre travail d'équipe. Ils ont déjà reçu l'approbation de l'équipe pastorale de l'unité pastorale Carouge, Salève, Acacias, de l'ECR et de l'association de l'orgue, il ne manque plus que l'accord de la paroisse de Compesières.

Lundi soir, ne sera pas une séance de travail pour reprendre point par point les termes de cette convention et son règlement, y apporter des modifications et renvoyer le tout en commission. Non ce qui vous est demandé c'est d'approuver ou de refuser le fruit de notre travail.

Quel que soit le résultat de votre vote, notre mandat prendra fin ce 27 février, en cas d'approbation Véronique et moi auront la satisfaction d'avoir répondu à votre attente et de pouvoir présenter ce projet à l'assemblée générale.

En cas d'acceptation ou de refus du conseil de Paroisse, celui-ci communiquera aux personnes concernées sa décision et les raisons de son choix.

Ceci n'est pas un ultimatum, mais une étape, soit la commission a réussi sa mission et nous irons de l'avant, soit elle a échoué et nous devons en assumer les conséquences, arrêter le projet, renoncer à l'offre qui nous a été faite ou recréer une nouvelle commission.

Dernier point que je tiens à préciser une convention, un règlement d'utilisation peuvent évoluer en accord avec tous les partenaires. L'important c'est que tous les intéressés soient d'accord de s'engager en partenariat sur la base d'un document

Merci d'avoir pris le temps de me lire, j'ai vraiment pris à cœur le mandat qui m'a été confié et quel que soit le résultat de votre vote, je reste votre dévoué.

Bien amicalement.

Bernard